

A S^t Just le 24 novembre 2020.

Tous les CDD en CDI ?



Il semblerait que la direction prenne conscience des erreurs liés aux contrats de travail des salarié.es qui sont actuellement en CDD. Lors de la réunion de **CS2E** du 23 novembre, il y a eu un débat sur la requalification en CDI d'un salarié suite à la saisie de l'inspection du travail, et les élu.es **CGT DS Smith S^t Just** n'ont pas manqué de rappeler à la

direction que cette requalification fait suite à des non-conformités sur les contrats de travail.

Les élu.es **CGT DS Smith S^t Just** ont insisté sur le fait que l'ensemble des salarié.es actuellement en CDD peuvent prétendre à la requalification de leur contrat de travail en CDI dans la mesure où tous, avec l'intérim, ont dépassé les 18 mois. Ils ont aussi précisé que l'inspection du travail a été saisie pour demander la requalification de l'ensemble des contrats de travail.

Que risque la direction si elle ne s'y conforme pas ?

Avec l'accord des salarié.es concerné.es, la **CGT DS Smith S^t Just** peut saisir le tribunal des Prudhommes en référé afin de contraindre la direction à se mettre en conformité avec la loi. Cela a d'ailleurs fait l'objet d'un mail à la direction de la **CGT DS Smith S^t Just** en date du 10 novembre demandant la requalification des contrats de travail de l'ensemble des salarié.es en CDD.

Il semblerait que la direction ait pris conscience des arguments fondés avancés par la **CGT DS Smith S^t Just** et a informé le **CS2E** qu'elle comptait embaucher en CDI tous les salarié.es actuellement en CDD à la fin de leur contrat !

C'est plutôt une bonne nouvelle pour les salarié.es concerné.es et la **CGT DS Smith S^t Just** veillera à ce que la direction tienne les engagements pris devant les élu.es du **CS2E**.



La CGT DS Smith S^t Just.